



**ÉCOLE JONATHAN-WILSON**

**3243, Boul. Chevreumont**

**L'Île-Bizard (QC) H9C 2L8**

**Tél : 514-855-4242**

**Secrétariat, poste 1**

**Service de garde, poste 2**

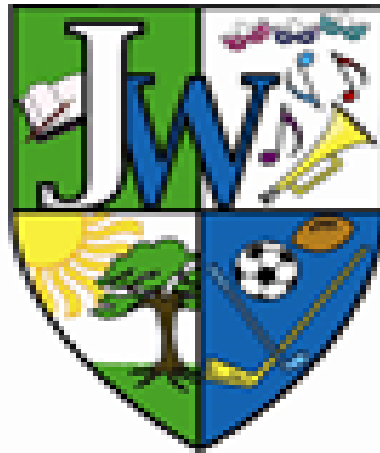
**Télec. : 514-624-5030**

<http://jonathanwilson.ecoleouestmtl.com>



# GUIDE AUX PARENTS

## 2018 – 2019



INFORMATION  
D'ORDRE GÉNÉRAL

## À tous les parents de l'école Jonathan-Wilson

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous remettre ce guide d'information, afin que vous puissiez prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement à l'école Jonathan-Wilson.

Vous recevez toujours, en début d'année, une « **Fiche urgence santé** » concernant l'état de santé de votre enfant. Nous vous demandons de bien vouloir la remplir (**recto verso**) et de nous la retourner le jour suivant, sans oublier  **votre signature au bas de la fiche**. Il est important de  **nous informer de tout changement durant l'année scolaire**.

Aussi, vous trouverez à la toute fin de ce guide, une invitation à vous joindre à nous comme parent bénévole. Si votre horaire vous le permet, je vous invite à compléter un coupon-réponse et à nous le retourner le plus tôt possible afin de nous permettre de produire notre liste de bénévoles. Recevoir des bénévoles, lors d'évènements scolaires, profite à tous et surtout aux élèves.

Aussi, sur le site Web de l'école : <http://jonathanwilson.ecoleouestmtl.com>, vous y trouverez toute l'information nécessaire en lien avec l'école de votre enfant. Comme nous devons apprendre à gérer ce nouvel environnement, nous tenterons de déposer cette information et de la mettre à jour, le plus rapidement possible.

Je nous souhaite une année scolaire 2018-2019 enrichissante et remplie de beaux défis!

Merci de votre collaboration.

*R.-J. Langlois*

Richard-Jason Langlois  
Directeur

## Liste du personnel de l'école

Richard-Jason Langlois	directeur
Sylvie Goulet	secrétaire
Brigitte Joly	agente de bureau
Régis Belzile	concierge de jour
Anoop Kumar Ramdhum	concierge de soir
Diane Théorêt	responsable de la bibliothèque

### **Le personnel enseignant**

Diane Lefebvre	groupe 010
Nathalie Cardinal	groupe 020
Patricia Lemay / Suzanne Hachez	groupe 030
Léa El-Tawil	groupe 040
Marie Leduc / Suzanne Hachez	groupe 101
Saydé El Gemayel	groupe 102
Martine Bourgeois / Suzanne Hachez	groupe 103
Marie-Hélène Lahaie	groupe 201
Annick D'Aoust	groupe 202
Isabelle Blanchet	groupe 203
Diane Donnelly	groupe 301
Marie-Andrée Bouvette	groupe 302
Carole Arscott	groupe 303
Walter Garcia	groupe 401
Louise Demers	groupe 402
Mylène Ferland	groupe 403
Daniel Lemieux	groupe 501
Brigitte Tourangeau	groupe 503
Caroline Rioux	groupe 591-691
Émilie Tremblay	groupe 602
Guillaume Trépanier	groupe 603
Adriana Pasinato	orthopédagogue
Véronique Gilbert	orthopédagogue
Francisco Javier Ramirez	musique
Pierre Jeannotte	éducation physique
Abdallah Ouggab	éducation physique
Pierre Brosseau	anglais
Karen Tsonos	anglais

### **Le personnel professionnel**

Catherine Boisclair-Laberge	orthophoniste psychoéducatrice psychologue
Rachel Brunet	infirmière
Gérald Ferland (AVSEC)	animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire

### **Le personnel de technique en éducation spécialisée**

Marie Emond	TES
Annate Fhima	TES

### **Le personnel du Service de garde**

Stéphanie Hudon	technicienne
Claire Fréchette	éducatrice
Sonia Beaudry	éducatrice
Sylvie Beaudry	éducatrice
Caroline Pilon	éducatrice
Marie-Ève Lalande	éducatrice
Véronik Moreau	éducatrice
Zahra Emami	éducatrice
Fawza Kortbi	éducatrice
Anik Legault	éducatrice
Michelle Lister	éducatrice
Sophie Gabriela Jackeln	éducatrice
Violeta Elasco	éducatrice
Rosa Luberto	éducatrice
Syrille Boutin-Bigras	éducatrice C.P
Natali Filion	éducatrice
Radmila Nikolova Lucheva	éducatrice
Nesreen Saadi	surveillante d'élèves
Josée Prévost	surveillante d'élèves
Johanne Regnetto	surveillante d'élèves
Monique Ranger	surveillante d'élèves
Roya Bagherine	surveillante d'élèves
Sandrine Goyette	surveillante d'élèves

### **Collation et repas à l'école** (Alerte aux arachides et noix)

Chaque année, nous comptons quelques élèves et membres du personnel ayant une allergie sévère à certains aliments ou autre. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas donner à votre enfant des repas ou des collations contenant ces aliments. Les enfants reçoivent la consigne de ne pas partager leur collation avec les autres. Aussi, les membres du personnel ont, pour leur part, reçu une formation concernant les procédures d'urgence à suivre lors d'un choc anaphylactique. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école.

### **Objet personnel pour votre enfant**

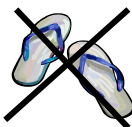
Lorsque vous apportez au secrétariat tout objet personnel pour votre enfant, **il serait grandement apprécié que cet objet soit déjà identifié**. Si tel n'est pas le cas, veuillez joindre un simple bout de papier, en y indiquant son nom et le groupe-classe ou le nom de l'enseignant.

**De plus, les appareils électroniques (incluant la montre style *Vtech* pouvant filmer), jouets et ballons personnels sont interdits à l'école (voir *Code de vie* à l'intérieur de ce guide).**

### **Retour dans les classes ou dans l'école après 14 h 56**

Pour des raisons de sécurité évidentes, à la fin de l'école, nous devons interdire à votre enfant la possibilité de récupérer : cahier de devoir, livre de lecture ou tout autre document oublié, ainsi que la boîte à lunch dans son casier (pour le lendemain, un sac régulier et un bloc réfrigérant fera bien l'affaire). Nous accepterons de l'accompagner seulement pour : lunette, clé, casque de vélo, un vêtement important selon la température.

### **Vêtements de vos enfants**



Selon notre code de vie, parce que nous voulons faire la promotion d'un milieu de vie sain et harmonieux, nous demandons aux élèves de porter des **vêtements appropriés pour les activités scolaires**. Ainsi, nous demandons aux élèves de porter des chaussures ou sandales **qui s'attachent** afin de pouvoir courir, sauter sans se blesser, des chandails qui ne dénudent pas trop les épaules, le dos (toujours deux bretelles) et surtout, que le chandail touche le pantalon ou la jupe (sans laisser voir le ventre). Nous interdisons tout message violent, sexiste ou raciste. Pour cette raison, nous ne tolérons pas, entre autres : tête de mort, les **coupes de cheveux de type « mohawk »** ou **avec des dessins taillés** ou des **cheveux colorés** autres que des couleurs naturelles (ex. : blonds, bruns, roux, noirs).

**En hiver** : En cas de chaussettes trempées, nous vous demandons de bien vouloir remettre à votre enfant, une deuxième paire de bas dans un petit sac (genre *Ziploc*), afin de pouvoir garder ses pieds bien au sec pour le reste de la journée.

P.-S. – Pour les petits, nous vous demandons de bien vouloir **informer votre enfant de cette 2<sup>e</sup> paire de bas dans son sac**, dans le but de le responsabiliser et qu’il puisse se changer si le besoin se fait sentir.

**Armoire aux vêtements et objets perdus** : Cette armoire est située à l’accueil du Service de garde et vous pouvez accéder à celle-ci de 6 h 45 à 7 h 45 et de 15 h 02 à 18 h. À cause du grand nombre d’**articles perdus**, il est très **important d’identifier** tous les **vêtements** de votre enfant, ainsi que la **boîte à dîner**.

Pour la sécurité de votre enfant, en plus des raisons de propreté... tous les élèves doivent porter des souliers en classe. En cas de feu, votre enfant devra quitter la classe sans prendre le temps d’arrêter à son casier pour récupérer son manteau et ses bottes.

### **Code de vie de l’école**

Les membres du personnel de l’école Jonathan-Wilson reconnaissent qu’il est important d’enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d’apprentissage et d’enseignement harmonieux et sécuritaire. En ce début d’année scolaire, les membres du personnel de l’école ont décidé de mettre en œuvre un nouveau système de gestion des comportements, le **Soutien au Comportement Positif (SCP)**.

Ce système est reconnu comme étant une approche réussie et ses fondements reposent sur la recherche. Il favorise la responsabilisation progressive de l’élève par le renforcement positif des comportements attendus. L’élaboration de ce système s’inscrit dans une démarche d’intervention bienveillante en lien avec les valeurs de l’école : Respect – Engagement - Sécurité.

Lorsque des comportements positifs seront observés, les élèves de l’école recevront des renforcements verbaux, non verbaux et tangibles (bracelets). Ces derniers doivent être remis à l’enseignant, afin d’être comptabilisés chaque semaine. Ainsi, en accumulant des bracelets, l’élève pourra se mériter un privilège individuel, un privilège de groupe et une participation à une célébration des efforts pour l’ensemble de l’école.

Il est à noter que nous ne cesserons pas d’intervenir auprès des écarts de conduite. L’équipe-école continuera d’appliquer les procédures habituelles pour les différentes situations particulières.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l’école qu’à la maison. Votre appui est important pour la réussite de cette nouvelle initiative.

**Veillez S.V.P. lire avec votre enfant le « la matrice SCP » dans l'agenda de votre enfant et le signer. Pour les élèves n'ayant pas l'agenda (maternelle, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> année) vous recevrez ce document en début d'année par votre enfant. Aussi, vous retrouverez ce document sur notre site web, accessible via le [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca).**

### **Transport scolaire (suite à la révision de la politique de transport de la CSMB)**

Pour toute question, **veuillez communiquer avec le Service du transport scolaire via l'adresse courriel « [transport@csmb.qc.ca](mailto:transport@csmb.qc.ca) ».**

Selon la politique de transport de la CSMB en vigueur, l'évaluation du kilométrage est faite selon le trajet des piétons par les rues corridors. Aussi, le transport scolaire « aller le matin » (à **l'heure indiquée sur la passe d'embarquement**) et « retour le soir » (départ de l'autobus à partir de l'école à 15 h 06) est offert gratuitement à :

- Tous les élèves de la maternelle demeurant à plus de **0,8 km** de marche de l'école;
- Tous les élèves du primaire demeurant à plus de **1,6 km** de marche de l'école.

**Lors de la première journée d'école, tout élève ayant droit au transport scolaire recevra par l'entremise de l'enseignant-e, une passe d'embarquement officielle.**

Aussi, toutes les informations relatives au transport scolaire de votre enfant :

- Le lieu de votre arrêt;
- Le numéro du véhicule;
- L'heure de passage du véhicule le matin et l'après-midi;
- Les informations relatives au transport de courtoisie.

Pour obtenir ces informations, deux données vous seront demandées :

- Le **numéro de fiche** de votre enfant (inscrit sur le bulletin) ET
- le **code postal** de la résidence principale de l'élève.

Par la suite, il vous suffira d'imprimer la passe d'embarquement temporaire pour prendre l'autobus au début de l'année scolaire.

Toute demande de changement d'arrêt ou de vérification de distance doit être faite en remplissant le formulaire approprié, disponible sur le site [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca) sous l'onglet « transport scolaire ». Par la suite, vous remettez ce formulaire au secrétariat de l'école qui l'acheminera au service de transport.

## **Débarcadère et stationnement**

Comme la grande majorité des familles habitent dans le secteur rapproché de l'école, **nous encourageons tous les élèves à marcher pour venir à l'école!** Cependant, pour vous permettre de déposer votre enfant **sans stationner votre voiture**, nous avons un « grand débarcadère à sens unique », situé devant l'école.

\* Des parents bénévoles, du comité Débarcadère, ainsi que des agents du SPVM, se relaient afin de faire respecter les règles de conduite et de sécurité (*voir les règlements du débarcadère à la page suivante*).

Nous avons déjà constaté de grands changements dans l'attitude et le respect des règles de conduite dans le débarcadère de la part d'un grand nombre de parents. Mais nous voyons de plus en plus la **problématique suivante : stationnement en double** dans le grand débarcadère à la fin des classes! Le comité a d'ailleurs besoin d'aide et sollicite l'implication d'autres parents intéressés par la sécurité. Vous pouvez aider le matin dans ce grand débarcadère (entre 7 h 40 et 8 h) et/ou faire partie du comité en place. Votre aide peut faire toute la différence!

**Horaire de surveillance** dans la cour d'école et à l'autobus scolaire :

- de **7 h 45 à 7 h 55**     **Les enfants doivent être en classe à 7 h 55!**
- de 11 h 18 à 11 h 28
- de 12 h 31 à 12 h 41
- de **14 h 56 à 15 h 02**     **Départ de l'autobus scolaire à 15 h 02.**

Nous avons peu d'espace de stationnement à l'école. Le grand stationnement est strictement réservé aux véhicules du personnel de la Commission scolaire, muni d'une vignette. Nous vous prions de ne pas y faire descendre votre enfant et de ne pas y stationner votre véhicule quand vous venez à l'école pendant les heures de classe. Vous pouvez l'utiliser seulement après 15 h 15.

Pour des raisons de sécurité, aucun élève ne sera toléré dans le stationnement de l'école. Nous invitons les parents à utiliser le petit débarcadère/stationnement municipal situé devant le parc Jonathan-Wilson (sauf entre 7 h 30 et 8 h). La circulation y est facile, car une sortie a été aménagée pour permettre aux automobiles de rouler dans un sens unique. Aussi, vous pouvez utiliser les rues avoisinantes, tout en respectant les règlements municipaux.

**Nous vous remercions de votre grande collaboration!**





École Jonathan-Wilson  
3243, boul. Chevreumont  
L'Île-Bizard (QC) H9C 2L8

Tél.-école et service de garde : 514 855-4242  
Télécopieur : 514 624-5030



## *Règlements du débarcadère entre 7 h 30 et 8 h 00*

- Tout d'abord, n'oubliez pas, la courtoisie est toujours de mise!
- Le débarcadère n'est pas un stationnement. Il est seulement permis d'immobiliser votre véhicule quelques instants afin de faire descendre vos enfants et encore moins... de se stationner en double!
- Le conducteur n'est pas autorisé à descendre de son véhicule ni à demeurer stationné pendant plusieurs minutes. Il doit quitter immédiatement les lieux afin de céder sa place à une autre voiture.
- Si vous souhaitez accompagner votre enfant, vous devez garer votre voiture sur les rues avoisinantes ou encore dans le petit stationnement municipal afin de ne pas gêner la circulation.
- Votre enfant devrait avoir tous ses effets à portée de la main afin d'accélérer sa sortie de la voiture et ainsi permettre aux autres de bénéficier des avantages du débarcadère.
- Vous devez éviter à tout prix de reculer pour quitter la zone du débarcadère.
- Les enfants doivent toujours descendre côté trottoir. Il est strictement interdit de faire descendre vos enfants dans la voie de circulation du débarcadère (en double).
- Vous devez circuler lentement (pas plus de 10 km/h) et à sens unique.
- Nous vous demandons de bien vouloir avancer votre véhicule le plus possible de façon à permettre à d'autres véhicules d'accéder au débarcadère.
- Nous vous rappelons aussi que le stationnement de l'école est strictement réservé aux membres du personnel qui possèdent une vignette de la CSMB.
- Nous vous rappelons qu'à la sortie du débarcadère, même s'il n'y a pas d'arrêt, les conducteurs doivent s'immobiliser et s'assurer que la voie est libre avant de s'engager dans la circulation comme c'est le cas pour une sortie privée (en cas d'accident, vous seriez tenu responsable).

### **Retard et absence de l'école**

Si votre enfant doit s'absenter de l'école ou doit quitter pour un rendez-vous, s'il vous plaît, veuillez **ne pas communiquer par courriel avec l'école**, mais **nous informer par téléphone**, en composant le numéro 514-855-4242 poste 1, et avant 7 h 15 le jour même de l'absence ou la veille et nous indiquer dans votre message téléphonique :

- le nom et prénom de votre enfant;
- son groupe classe OU le nom de son enseignant-e;
- le motif de l'absence;
- le moment de l'absence (avant-midi, après-midi, jour complet ou par exemple : mon enfant devra partir à telle heure **et sera de retour pour le dîner au Service de garde ou non**, etc.);
- mon enfant arrivera **en retard**, parce qu'il **a un rendez-vous**, mais sera **présent au dîner**, etc.

### **Absences – Voyages – Fin de semaine prolongée – Tournois, etc.**

Nous avons constaté que de plus en plus de parents choisissent de devancer le départ en vacances ou de retarder le retour de leur enfant à l'école. Certains décident de venir chercher leur enfant avant la fin des classes le vendredi et à ce moment, la secrétaire doit déranger l'enseignant, ce dernier doit arrêter son cours, remettre le matériel à l'élève et continuer son enseignement auprès des autres élèves. Cette problématique engendre aussi un dérangement quand il s'agit d'une période de travail en équipe et qu'il manque un élève, il devient difficile pour les autres membres de combler le vide... et pour l'enseignant **d'évaluer correctement votre enfant**.

Nous croyons que l'éducation n'est pas une activité parmi d'autres. Elle est au cœur de la vie d'un élève et elle doit le demeurer, si nous voulons arriver au succès. D'ailleurs, selon la L.I.P., Article 14 - *La fréquentation scolaire est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, et ce, du 1<sup>er</sup> jour au dernier jour du calendrier scolaire sauf, pour quelques exceptions mentionnées dans la loi, telle que la maladie.*

\*

Il faut bien comprendre que les absences prolongées nuisent à la réussite. **Devant ce phénomène grandissant, nous vous avisons que nous appliquerons dorénavant les règles suivantes :**

**Nous continuerons à fournir l'information adéquate à votre enfant s'il est absent pour des raisons de santé.**

- \* Un enfant absent pour le motif de congé prolongé et de vacances (autres que maladie), **ne recevra pas de travaux de la part du personnel enseignant**, car il est de la responsabilité des parents d'assumer ce choix. Aussi, **il n'aura pas de notes pour les examens sommatifs** qu'il aurait dû passer.

Nous espérons bien que vous comprenez la situation et nous souhaitons mettre un frein à cette pratique, qui nuit autant aux élèves qui demeurent, qu'à ceux qui quittent l'école.

\* **Choix d'un groupe ou d'un enseignant**

Aucune demande spéciale ne peut être faite à la direction ou aux enseignants de l'école concernant le classement d'un élève avec un(e) enseignant(e) en particulier. Cette pratique ne peut être tolérée considérant le grand travail de réflexion, le respect d'équité, l'équilibre des groupes et le respect des besoins particuliers des élèves que demande ce processus. Nous prions les parents de ne pas faire de telles demandes. Il faut faire confiance au personnel de l'école qui met tout en place pour aider les élèves dans leur cheminement scolaire.

**Horaire du secrétariat de l'école Jonathan-Wilson**

Voici les heures d'accueil du secrétariat de l'école :

- en avant-midi, de **7 h 40 à 11 h 25**
- en après-midi, de **12 h 35 à 15 h 30**.

- \* Pour toute **urgence entre 11 h 25 et 12 h 35**, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec le service de garde, soit par téléphone au numéro **514 855-4242 poste 2 (prise de façon régulière des messages/répondeur)** ou en vous dirigeant dans la cour des élèves de la maternelle (situé du côté est de l'école), où est indiqué « *Service de garde* ». **Après avoir sonné à l'intérieur de cette entrée, un membre du personnel du service vous ouvrira à distance.**

**Lors des journées pédagogiques, le secrétariat est fermé.** Pour reconduire votre enfant au *service de garde* (tout en **respectant l'heure d'accueil s.v.p.**) le matin : de **6 h 45 à 9 h 30** et l'après-midi de **14 h 30 à 18 h 00**. Si exceptionnellement vous devez venir chercher votre enfant au Service de garde hors des heures d'accueil, pour un rendez-vous par exemple, nous vous prions **d'aviser par écrit ou téléphonez au service de garde**. Vous devez donc passer par la cour des élèves de la maternelle. Si la porte intérieure est verrouillée, **veuillez sonner et attendre quelques instants**, un membre du personnel du service de garde vous ouvrira à distance. Toutefois, si après quelques instants il n'y a pas de réponse, dirigez-vous vers le secrétariat.

Merci de votre collaboration!

## **Dates à retenir**

### **Veillez prendre note de certaines dates importantes :**

Soirée de parents :	jeudi 6 septembre 2018
Assemblée générale des parents (C. É.) :	jeudi 6 septembre 2018 (19 h 15)
Photo scolaire :	jeudi 4 octobre 2018
Dates de fin d'étapes :	vendredi 2 novembre 2018 vendredi 15 février 2019 vendredi 21 juin 2019
➤ <u>1<sup>re</sup> communication écrite</u> aux parents :	vendredi 12 octobre 2018
➤ Remise du 1 <sup>er</sup> bulletin : Rencontre de parents :	semaine du 13 novembre 2018 jeudi 6 décembre 2018
➤ Remise du 2 <sup>e</sup> bulletin : Rencontre de parents :	semaine du 25 février 2019 jeudi 28 février 2019
➤ Remise du bulletin de fin d'année :	fin juin
Semaine de relâche :	du 4 au 8 mars 2019
Carnaval : Modification au calendrier :	mardi 26 février 2019
Portes ouvertes :	Jeudi 17 janvier 2019 (de 18 h 30 à 20 h)

## **Bénévolat à l'école**

Nous avons besoin de parents bénévoles pour :

- Bibliothèque (voir **coupon-réponse ❶** à la page suivante)  
Soit pour le prêt de livres, et ce, à raison d'une demi-journée par semaine; soit pour la réparation des livres de bibliothèque et de classe, et ce, à raison d'une demi-journée par semaine.

Veillez utiliser le **coupon-réponse ❷** à la page suivante pour les comités ci-dessous :

- Sorties éducatives  
Si vous êtes disponibles pour accompagner la classe de votre enfant, lors d'une sortie éducative ou d'une journée plein air.
- Comité divers  
Si vous n'êtes pas disponibles le jour et que vous aimeriez vous joindre à l'Organisme de Participation des Parents (**O.P.P.**) ou au Conseil d'établissement (**C.É.**) afin de participer à l'élection des nouveaux membres parents, qui aura lieu immédiatement après l'assemblée générale des parents, le **jeudi 6 septembre 2018.**
- Évènements d'école  
Si vous désirez offrir votre aide lors d'évènements spéciaux (spectacles, concert, etc.)
- Programme de vaccination  
Si vous préférez offrir votre aide auprès des infirmières, lors de la vaccination à l'école (surveillance des élèves après la vaccination et aussi, aller chercher et reconduire le groupe d'élèves en classe, etc.).
- Concours « l'art de s'exprimer »
- Fouritures scolaires
- Campagne de financement
- Comité débarcadère
- Photo scolaire
- Présence au débarcadère le matin
- Aide à la lecture
- Décoration de l'école

## Bénévolat à l'école Jonathan-Wilson

### **BIBLIOTHÈQUE (Bénévolat)**

Année scolaire 2018-2019

**Coupon-réponse ❶ à retourner le plus tôt possible par votre enfant**

Nom de votre enfant : \_\_\_\_\_

Groupe classe : \_\_\_\_\_

Activité(s) choisie(s) ou autre	Votre nom	Téléphone

Votre adresse de courrier électronique :  
\_\_\_\_\_



-----

### **AUTRES ACTIVITÉS (Bénévolat)**

Année scolaire 2018-2019

**Coupon-réponse ❷ à retourner le plus tôt possible par votre enfant**

Nom de votre enfant : \_\_\_\_\_

Groupe classe : \_\_\_\_\_

Activité(s) choisie(s) ou autre	Votre nom	Téléphone

Votre adresse de courrier électronique :  
\_\_\_\_\_